

un système de contrôle des dépenses et des plans dans la construction de ces divers édifices de l'armée.

L'hon. M. RALSTON: Le sous-quartier-maître général de l'armée m'informe que nous avons consulté de temps à autre des ingénieurs du dehors au sujet des plans et devis de ces édifices. Aucun autre ministère ne contrôle les ingénieurs du ministère de la Défense nationale pour l'armée. Cela fait partie de notre tâche et c'est le sous-ministre qui veille à ce que les travaux soient exécutés de la façon la plus économique possible. Je ne crois pas que le ministère des Munitions et approvisionnements soit en mesure (d'ailleurs, le voudrait-il?) de contrôler les plans et devis des différentes constructions dont l'armée a besoin ainsi que les dépenses connexes. Le ministère des Munitions et approvisionnements est un organisme d'approvisionnement tant pour le logement que pour les armements et tout le matériel de guerre. Les plans et devis, le besoin plus ou moins urgent de ces constructions et le reste doivent relever du ministère concerné et l'affaire vient ensuite à la connaissance du Gouvernement sous forme de décret du conseil lorsque le contrat est accordé par le ministère des Munitions et approvisionnements.

M. GREEN: La construction de ces édifices exige d'énormes quantités de bois et de matériaux de toutes sortes, ainsi qu'un grand nombre d'ouvriers de divers métiers. On en arrive ainsi à ne plus pouvoir aujourd'hui construire d'habitations en nombre suffisant pour loger nos citoyens, sans compter les déboursés que ces travaux entraînent. On devrait exercer un certain contrôle sur la construction de ces édifices militaires. Voici, pour la présente année financière, un crédit de près de 63 millions de dollars, probablement pour la construction de nouveaux édifices. Les déboursés globaux de ce chef accusent une augmentation de 35 millions de dollars sur l'année dernière malgré que, s'il faut en croire le ministre, nos effectifs militaires au Canada doivent être réduits d'au moins 15,000 hommes. On a déjà construit de ces édifices partout. Comment dans ces circonstances justifier pareille augmentation?

L'hon. M. RALSTON: Peut-être n'est-il pas tout à fait juste de dire qu'il y a augmentation. Il y a augmentation dans les chiffres, c'est vrai; mais on constate que les déboursés réels de l'an dernier n'ont atteint que 75 millions de dollars d'un total prévu de 90 millions. Il est donc resté de l'an dernier un crédit inutilisé de 15 millions. Autrement dit, nous avons dépensé pour la construction de ces édifices 15 millions de

[L'hon. M. Ralston.]

moins que la somme prévue. Si donc, nous avons pu trouver tous les matériaux nécessaires et compléter ces constructions, les dépenses de l'an dernier eussent été de 90 millions, ces 15 millions ne seraient pas venus s'ajouter aux dépenses prévues de l'année en cours pour porter le chiffre à 109 millions, et notre crédit pour la présente année ne serait que de 94 millions. Si l'on tient compte exclusivement des besoins de l'année, le crédit est à peu près le même que l'an dernier.

L'honorable député veut connaître la raison de ces constructions. Je n'ai pas ici la liste, mais je puis lui donner une idée de ces édifices. Outre-mer, on dépensera des sommes importantes à des constructions, dont je tais intentionnellement la valeur, et à l'érection d'ouvrages de défense anti-aérienne et côtière ainsi que de protection des aéroports. On est à terminer les défenses côtières, ce qui absorbe un fort montant. Les constructions entreprises à Terre-Neuve coûteront plusieurs millions de dollars; entre autres ouvrages qu'il faut ériger et équiper en cet endroit, il y a certains postes de communication et de signalisation d'importance vitale dans deux régions en particulier; il faut également procéder à la construction ou à la rénovation d'hôpitaux, y compris des hôpitaux de convalescence; certains immeubles destinés à l'intendance sont placés loin sur la liste des priorités tout en étant d'importance vitale. Si l'honorable député était présent l'autre jour, il se rappellerait sans doute que l'honorable représentant de Broadview (M. Church) s'est amèrement plaint de ce qu'à l'heure actuelle l'intendance du district militaire n° 2 occupe une partie de l'immeuble des Postes dont le ministre a un grand besoin. Nous n'avons pas réussi, au cours de l'année, à construire des locaux pour l'intendance et j'ignore quand il nous sera possible de le faire.

Le comité est au courant des fins auxquelles on a affecté plusieurs millions de dollars à certains aménagements à la Longue-Pointe. Il faudra aménager des centres d'instruction, dont deux sont encore incomplets et des camps de repos, sans oublier des entrepôts, certains immeubles aux dépôts d'effectifs et d'autres projets. La plupart de ces entreprises n'ont rien à voir au logement du personnel, mais sont plutôt destinées aux services indispensables à une contribution aussi efficace que possible.

On a réduit les crédits dans certains cas et la politique que nous avons adoptée veut qu'on diminue les dépenses, même lorsqu'elles ont été autorisées, chaque fois que les circonstances le permettent. Le sous-ministre examine sans cesse avec le chef de l'état-